

Ordonnance Souveraine n° 11.975 du 25 juin 1996 rendant exécutoire la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, faite à Montego Bay le 10 décembre 1982

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	25 juin 1996
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 28 juin 1996 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Espace maritime ; Maritime - Général ; Mer

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1996/06-25-11.975@1996.06.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, faite à Montego Bay le 10 décembre 1982, ayant été déposés le 20 mars 1996 auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ladite convention est entrée en vigueur le 19 avril 1996.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 juin 1996

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1996/Journal-7240>